

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

*En application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme*

## RELATIVE AU PROJET DE MODERNISATION DE LA ZONE ARTISANALE DE LE PORT

### **Objet de la concertation :**

Dans le cadre de ses compétences relatives à l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités, le Territoire de l'Ouest s'engage dans une démarche de modernisation de la Zone Artisanale située sur la commune de Le Port.

Ce projet vise une modernisation complète de la zone pour la rendre plus attractive et conforme aux normes d'aménagement. Il s'agit également d'insuffler une nouvelle dynamique architecturale et paysagère de l'espace en proposant des espaces publics de qualité tout en uniformisant et apportant une identité visuelle à la zone pour le bien-être de ses usagers.

Ce projet nécessite une concertation préalable au titre du code de l'urbanisme qui permet de débattre avec le public de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement de la zone concernée.

En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, le Territoire de l'Ouest, maître d'ouvrage du projet, organise une concertation préalable du **15 décembre au 15 mars 2024**.

### **Modalités de la concertation :**

Cette concertation publique préalable se déroulera du 15 décembre au 15 mars 2024 inclus.

Le dossier de concertation préalable du public sera disponible en ligne sur le site du Territoire de l'Ouest (<https://www.tco.re/>) et de la Ville de Le Port (<https://www.ville-port.re/>). Celui-ci sera également mis à disposition du public au siège du Territoire de l'Ouest et de la Ville de Le Port pendant toute la durée de la concertation, associé à une exposition de panneaux explicatifs du projet. Cette mise à disposition aura lieu durant les heures d'ouverture au public.

Les observations et remarques pourront être transmises :

- Par courriel, à l'adresse suivante : [courrier@tco.re](mailto:courrier@tco.re) avec pour objet : « Concertation préalable – Zone Artisanale de Le Port » ;
- Par écrit à partir de registres mis à disposition au siège du Territoire de l'Ouest et de la Ville de Le Port durant les heures d'ouverture au public.
- Lors de permanences d'informations organisées au sein de la Zone Artisanale (dates à définir ultérieurement)

Deux rencontres publiques seront organisées au siège du Territoire de l'Ouest, 1 Rue Eliard Laude à Le Port. Elles permettront l'organisation d'ateliers urbains participatifs sur le projet de modernisation.

**Au terme de la procédure, le bilan de la concertation sera présenté au Conseil Communautaire et rendu public.**